

**Demande de quota pour le programme de démarrage et déclaration
assermentée - Annexe 2**

SECTION 1 – IDENTIFICATION

Nom de l'entreprise

Nom complet de l'entreprise (en lettres moulées)

Nom de la personne physique qui qualifie l'entreprise

Adresse de la personne physique qui qualifie l'entreprise

Téléphone

Adresse courriel

SECTION 2 – ATTESTATION DU CANDIDAT

(personne physique qui qualifie l'entreprise)

J'atteste que :

- Je suis âgé d'au moins 18 ans et d'au plus 40 ans pendant l'année du dépôt de la présente demande;
- Je suis domicilié dans la province de Québec;
- Je suis citoyen canadien ou je détiens le statut de résident permanent;
- Je suis domicilié(e) dans un rayon d'au plus 25 km du site de production visé par le projet et m'engage à le demeurer pendant la durée du prêt de quota;
- J'ai obtenu une approbation conditionnelle de financement d'une institution financière reconnue sur la base d'un plan d'affaires couvrant les aspects techniques et financiers du projet de production de poulets;
- Je détiens un titre de propriété ou une offre d'achat acceptée du site de production de l'entreprise ou du terrain sur lequel le prêt de quota sera produit;
- Je n'ai jamais été titulaire directement ou indirectement d'un droit de produire dans une production pour laquelle un système national de gestion de l'offre a été ou est en vigueur;
- Je ne suis pas membre de la famille immédiate d'une personne qui a été titulaire ou qui a détenu indirectement au cours des 10 dernières années, un tel droit de produire dans le cadre d'une production pour laquelle a été ou est en vigueur un système national de gestion de l'offre;
- Je participerai activement à la production de poulets de l'entreprise que je qualifie et je m'engage à maintenir cette situation durant toute la durée du prêt;
- Les poulaillers compris dans l'exploitation ont une superficie suffisante pour y produire en totalité le quota attribué aux termes du programme d'aide au démarrage, et ce, en conformité avec le Programme de soins aux animaux des Producteurs de poulet du Canada.

☐ J'ai une formation académique reconnue comme étant de niveau 1, 2 ou 3 selon l'annexe 1 du Programme d'appui financier à la relève agricole de la Financière agricole du Québec ;

ou

☐ Je possède une expérience agricole, à savoir j'ai travaillé comme travailleur agricole durant au moins 5 ans et j'ai eu pour fonction d'effectuer les principales tâches reliées à une production avicole pour laquelle un système national de gestion de l'offre a été ou est en vigueur.

SECTION 3 – ATTESTATION DU TITULAIRE

J'atteste que l'entreprise du titulaire sera exploitée par : (Veuillez cocher l'énoncé « moi personnellement » ou « société par actions »)

☐ Moi personnellement (entreprise individuelle, ex : travailleur autonome)

- Je serai propriétaire à 100% de l'exploitation où sera produit le quota attribué aux termes du programme d'aide au démarrage et je détiendrai toutes les autorisations nécessaires, notamment en matière municipale et environnementale, au moment

de la mise en élevage des poulets, et demeurerai ainsi propriétaire et conserverai telles autorisations pour toute la durée du prêt de quota.

OU

☐ Une société par actions (*compagnie*)

- Qui a et aura pendant toute la durée du prêt son siège et principal établissement dans la province de Québec;
- Qui a et aura comme seul actionnaire le candidat rencontrant tous les critères énoncés ci-avant qui la qualifie pour le programme d'aide au démarrage pendant toute la durée du prêt attribué aux termes du programme, sous réserve de l'article 21.8 du Règlement;
- Qui est et sera propriétaire à 100 % de l'exploitation où sera produit le quota attribué aux termes du programme d'aide au démarrage et aura obtenu toutes les autorisations nécessaires (notamment en matière municipale et environnementale) au moment de la mise en élevage des poulets, et demeurera ainsi propriétaire et conservera telles autorisations pour toute la durée du prêt de quota.

SECTION 4 – GÉNÉRALITÉS

Je reconnais que :

- Les Éleveurs de volailles du Québec peuvent demander les renseignements supplémentaires nécessaires à l'évaluation des conditions d'admissibilité ou des documents soumis;
- Le quota prêté ne peut être loué à un autre producteur que suivant une autorisation donnée par les Éleveurs conformément à l'article 5.1 ou à la section 0.1 du chapitre III du Règlement. Autrement, au plus 25% du quota prêté peut être porté à la réserve générale prévue à l'article 19.1 du Règlement;
- Le quota prêté ne peut être transféré autrement que conformément aux articles 21.6 à 21.8 du Règlement;
- En cas de déclaration fausse ou mensongère ou de contravention aux articles 21.5 à 21.8, le cas échéant, du Règlement, le quota prêté sera retiré et le producteur ne sera plus admissible aux programmes prévus à la section 3 du Règlement.

Je joins à la présente demande :

1. Une copie de mon permis de conduire (recto-verso);
2. Une preuve de ma citoyenneté canadienne ou de ma résidence permanente (exemple : copie de mon passeport canadien ou attestation du statut de résidence émise par l'Agence du revenu du Canada);
3. Mon diplôme et mon dernier relevé de notes OU une preuve d'emploi et une attestation de l'employeur ainsi que mes derniers relevés T-4 ou relevés 1, avis de cotisation et déclarations de revenus disponibles;
4. Le plan d'affaires de mon entreprise;
5. L'approbation conditionnelle d'une institution financière reconnue couvrant les aspects techniques et financiers du projet;
6. Le titre de propriété ou une offre d'achat acceptée du site de production de l'entreprise;
7. Un formulaire semblable à l'annexe 8 du *Règlement sur la production et la mise en marché du poulet* comprenant les mesures des poulaillers;
8. Dans le cas d'une société par actions, les statuts constitutifs, registre des actionnaires, registre des administrateurs et registre des valeurs mobilières.

SECTION 5 – DÉCLARATION ASSERMENTÉE DU TITULAIRE (articles 11 et 11.1 du Règlement et annexes 1.1 et 1.2)

- Je joins une déclaration assermentée dûment remplie ainsi que l'attestation assermentée de l'actionnaire, le cas échéant, puisque le producteur sera un nouveau titulaire.

Si j'exploite l'entreprise personnellement, compléter :

- Déclaration assermentée de détention de quota (individu) (annexe 1.2).

OU

Si j'exploite l'entreprise via une société par actions, compléter :

- Déclaration assermentée de détention de quota (entreprise) (annexe 1.2);
- Attestation assermentée (annexe 1.1).

SECTION 6 – DÉCLARATION ASSERMENTÉE DE LA PERSONNE PHYSIQUE QUI QUALIFIE L'ENTREPRISE

J'atteste que tous les renseignements fournis sont vrais et complets. Je transmets avec cette demande les documents nécessaires et j'autorise les Éleveurs à vérifier l'exactitude des informations fournies.

J'atteste avoir pris connaissance de toutes les exigences relatives à l'émission et au maintien d'un prêt dans le cadre du programme d'aide au démarrage et en comprendre leur portée.

Signature de la personne physique qui qualifie l'entreprise (candidat) :

Nom en lettres moulées : _____

Date: _____ Signé à : _____

Affirmé solennellement devant moi à _____
(Localité)

Le _____
(Jour/mois/année)

- ☐ Commissaire à l'assermentation pour le Québec
- ☐ Avocat
- ☐ Notaire
- ☐ Autre : _____

Nom : _____
(Lettres moulées)

Signature : _____

Numéro du commissaire à l'assermentation : _____

L'affirmation solennelle doit être reçue et signée par une personne habilitée à recevoir les serments. Si cette personne n'est pas avocat ou notaire, inscrire son numéro de commissaire à l'assermentation. **L'affirmation solennelle doit être signée à la même date que la présente demande.**